



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2855

141 2000					
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport : 23 / 1	0 10 100 000000				
Concerne contrôle dans le cadre d'une vent	e 🚨 contrôle périodique				
Type d nabitation : The maison of appartement of autres :					
Demandeur:	- SEPTAG	,			
Personne sur place :	code EAN de l'installation :	£			
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :					
Date de visite :	: . O	nt	C		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271	276 bis et dérogations 271 bis	□ 278			
Training procedure 6000 LEG BELOTOW GSB	: CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :	1 20 00 00				
Tension d'utilisation :	Protection générale du brancheme	ent: 📈	Α	1/12	
3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Contrôles par examen visuel, tests et mesure	Nombre de tableaux : 2 nom	bre de circ	uits terminau	x: 475	
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
Correspondences des seletures à llieutelleties			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé			X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			X		
Mesures de protection contre les contacts indirection dispositifs à courant différential résiduel, par leur	ts et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			4		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils					
Matériel électrique fixe ou à poste fixe					
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle					
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		2/		4	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			1		
Résistance de dispersion de la prise de terre :					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM a					
Manquements / Notes :					

VOIR ANDEXE					
***************************************				*****	

Conclusion:	***************************************				
☐ L'installation électrique est conforme aux pres	criptions du R.G.LE. Le prochain con	ntrôle néric	dique est à e	ffectuer 2	
dans le délai prescrit par la réglementation en	viqueur.	troib pone	alque cor a c	5	
L'installation électrique n'est pas conforme aux	prescriptions du R.G.I.E. Une visite	complém	entaire est à	OS)	
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
	Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				### RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 te de	
1 die				21:	
CUFFARO		1		5	
Domenico				8	

1/2

UFFARO Domenico



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1323 23/15/20 01/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : PALTOUT.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : aux collrols
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : pes de conducte ont collects + for se tou conducte.
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albreure de plan électre que de l'installation Absence de plan électre que de l'installation Totalité dans les régle de l'art suivantes Le R. G. J. E.
- K